

DECISION N° 139-2022 [ ]

portant validation du devis de la société Sonepar pour un montant de 8 991.33 € HT.

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20221025-DAJ-DEC-22-273-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise Sonepar en date du 21/10/2022.

Considérant que l'entreprise Sonepar propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise Sonepar pour l'achat d'alarmes et transmetteurs GSM d'un montant de 8 991.33 € HT.

Bernay, le 24/10/2022.